

Département de la Drôme

Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le 29 avril 2019

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 24 avril 2019 à 20h30

Nombre de Conseillers

En exercice **15**

Présents **09**

Votants **09**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 avril 2019

Date d'affichage du procès-verbal :

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le vingt-quatre avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. François BELLIER**.

Présents : MM. - **GRANDOUILLER Michel** - **MANSON Daniel** - **MOULIN Stéphanie** - **PHILIT Claude** - **REBELO Thierry** - **REVOL Gérard** - **STALDER-MEYER Sandrine** - **VIGNARD Mireille**

Absents excusés : MM. **BERGER Alexandre** - **BOSSON Julie** - **BRESSON Rachel** - **DOUVRE Philippe** - **MOUTOT Rainier** - **ROUX William**

Secrétaire de séance : **Mme Mireille VIGNARD**

---ooOoo---

Monsieur le Maire propose la modification de l'ordre du jour pour la prise en compte d'une délibération relative :

- ✓ Affermissement de la tranche conditionnelle concernant la réalisation du préau

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette modification de l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 27 mars 2019 :

Présentation et approbation du compte rendu de la séance du 27 mars 2019.

2. Valence Romans Déplacements : convention de financement transport école :

Monsieur le Maire précise que Valence Romans Déplacements (VRD) a repris, lors du transfert de compétence lié à l'extension de son périmètre, la gestion des lignes de transport public auparavant gérées par le Conseil Départemental de la Drôme. Dans ce cadre, il apparaît que certains services relevant de la compétence des communes étaient gérés et financés par le Conseil Départemental, et notamment les services de transport à destination du RPI (aller-retour domicile-école par journée scolaire). VRD a accepté de poursuivre cette prise en charge en matière d'organisation et de financement.

Afin de finaliser le service de transport de la pose méridienne entre les trois communes, il est nécessaire de signer une convention qui a pour objet de fixer les modalités de participation financière des communes du RPI.

Monsieur le Maire fait part de la convention proposée par VRD dont le coût est de 14 580 € HT/an, soit 4 860 € HT par commune.

Le Conseil Municipal prend acte de cette convention et autorise le maire à la signer.

Adopté : Une délibération sera prise.

3. Voirie 2019 – Choix du prestataire :

Monsieur Michel GRANDOUILLER indique qu'après consultation, trois entreprises ont répondu au marché « travaux de voirie 2019 », EUROVIA, CHEVAL et TP REALISATION et qu'après analyse des plis, l'offre la mieux-disante est celle de l'entreprise TP REALISATION, pour un montant de 28 804 € HT.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à commander les travaux.

Adopté : Une délibération sera prise.

4. Projet « Bibliothèque » - Affermissement de la tranche conditionnelle pour la réalisation du préau :

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal par délibérations :

DE_2018_031, en date du 19/09/2018, a validé le DCE pour les travaux de création d'une bibliothèque,

DE_2018_040, en date du 19/12/2018 a validé les 7 premiers lots et classé 2 lots infructueux avec nouvelle consultation et recherche d'économie,

DE_2019_006, en date du 20/02/2019 approuvé le choix de la commission d'appel d'offre des 2 derniers lots comprenant une tranche optionnelle (réalisation du préau),

Monsieur le Maire propose d'affermir la tranche optionnelle relative à la réalisation du préau.

Le conseil municipal décide d'affermir la tranche optionnelle et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Adopté : Une délibération sera prise.

5. Décision sur droit de préemption :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des deux déclarations d'intention d'aliéner reçues en Mairie relatives l'une à la vente d'une maison avec terrains et l'autre de terrains et stipule que la commune peut exercer son droit de préemption qu'elle a créé pour les zones U dans un délai de deux mois.

Le Conseil Municipal prend acte de ces deux déclarations, décide d'exercer son droit de préemption sur un immeuble situé dans le village à côté d'une propriété communale (jeu de boules et troquet), dans lequel des projets intéressants pour la commune pourraient être envisagés et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

Adopté : Une délibération sera prise.

6. Urbanisme

➤ **Permis de construire :**

- Déposé par la commune pour la réhabilitation de la salle des fêtes
- Déposé par Monsieur Philippe BARBOSA et Madame Élodie CHARIGNON pour la réhabilitation d'une maison au quartier « Lussaye »

➤ **Déclaration Préalable :**

- déposée par Monsieur Sébastien AUBERT pour la création d'une piscine au quartier « grande rue »
- déposée par M Mme David NIVOT pour l'extension d'un garage au quartier « les brots »

7. Questions diverses :

➤ **Point sur les travaux :** début des travaux de construction de la bibliothèque, le 25 avril 2019

➤ **Valence Romans Agglo – changement du jour de collecte des ordures ménagères :**

Valence Romans Agglo souhaite effectuer la collecte des ordures ménagères le mardi au lieu du lundi, à partir du 17 juin 2019. Une information sera faite auprès des Châteaudoublois.

➤ **Élections européennes – planning des permanences :** A finir de compléter.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le mercredi 5 juin 2019 à 20h30